

Mme El Mouflik Khadouj

DL 01173

21020

CasaSuccor, le 24/2/2020

Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir
annuler ma demande de
P.E.C pour analyse en lots
rendue devant du 13/02/2020

Avec mes remerciements, je vous
sugger, mes salutations distinguées

Mme EL MOUFLIK KHADOUJ

DL 01173

H.





MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

1173
le 20/02/2020

Le 13 février 2020

LB COUDON
13 RUE MURDOCH
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE

N/REF : 20200440003076

Adhérent : EL MOUFLIH KHADDOUJ

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de KHADDOUJ EL MOUFLIH.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 925.60 MAD
- Restant à charge adhérent : 0.00 MAD

Validité de prise en charge : du 13-02-2020 au 13-05-2020.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

**Centre d'affaire Allal Benabdellah, 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir
6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à KHADDOUJ EL MOUFLIH.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

Directeur MUPRAS

NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.
Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.

Centre d'affaire Allal Benabdellah, 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca
Tél : 05 22 20 45 45 LG - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

